



MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT : BILAN 2016 - 2020



Février 2019



I-MÉTHODOLOGIE



1.1 Approche (1/3)

1. Analyse documentaire ~
PND 2016-2020 ~ Bilans des
PTG 2016, 2017 et 2018 ~ PTA
2016, 2017 et 2018 ~ fiches
projets ~ Politiques sectorielles
Genre, Famille, Enfants ~
Rapports spécifiques d'Audit
Genre, de suivi des
engagements internationaux



1.1 Approche (2/3)

2. Mise en place d'un groupe de travail ~ au sein du MFFE ~ interaction périodiquement avec l'équipe de Consultants.



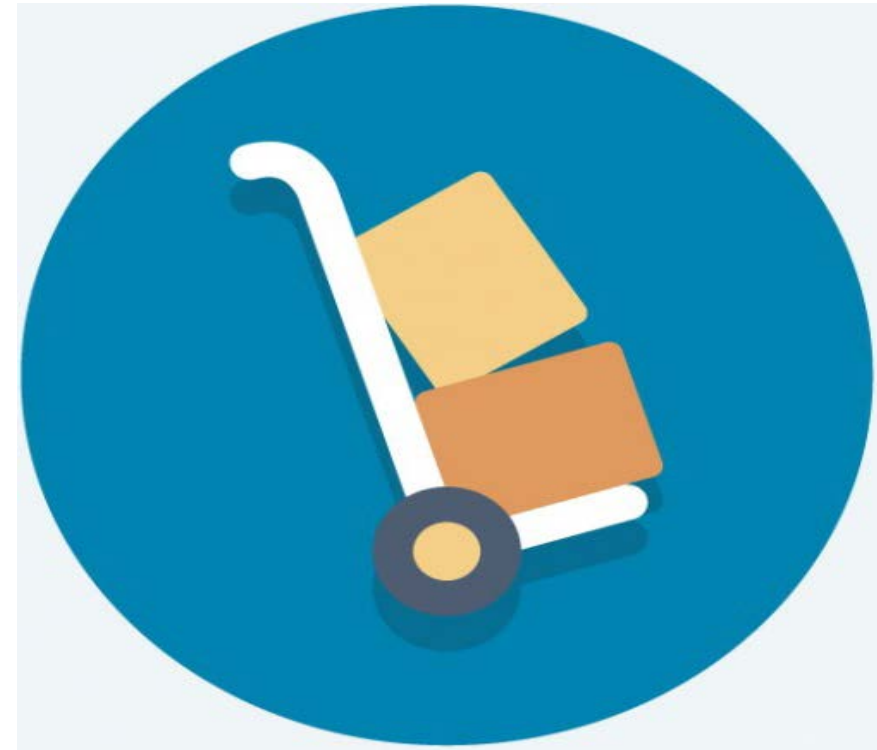
1.1 Approche (3/3)

❑ 04 réunions du groupe de travail :

- ✓ Séance 1 : Etat des lieux des réalisations, des défis et des résultats du MFFE en lien avec l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère ;
- ✓ Séance 2 : Matrice des partenaires clés du MFFE ~ bilan des interventions ~ projets;

1.2 Livrables attendus (1/2)

- ❑ **Etat des lieux des réalisations, des défis et des résultats du MFFE sur la période 2016 – 2018 :**
 - ✓ 01 matrice d'actions prioritaires du MFFE issues du PND **2016-2020** ;
 - ✓ 01 matrice d'état des lieux des résultats à ce jour au regard du PND 2016-2020;
 - ✓ 04 matrices d'état des lieux des résultats au regard des objectifs des politiques sectorielles : (i) Femmes et Genre, (ii) Famille, (iii) Protection de l'Enfant et VBG.



II- CONTEXTE



2.1 Caractéristiques sociodémographiques

□ Côte d'Ivoire : **22 671 331** habitants ~

- Près de la moitié de ces habitants sont des femmes : 48,2% de femmes et 51,8% d'hommes ~ selon le RGPH 14 ;
- Population très jeune : 40% des moins de 5 ans ~ 41,8% d'enfants de 0 à 14 ans ~ 35,5% de jeunes 15 et 34 ans ;
- Taux de croissance annuel 1998-2014 : 2,6% ;
- Population plus urbaine (50,3 %) que rurale (49,7%).

2.2 Contexte de développement (1/2)

- ❑ Depuis avril 2011 : Paix retrouvée, amélioration de la cohésion sociale, relance de la croissance et du développement.
- ❑ Performance remarquable de l'économie ivoirienne : 9,4% de Taux de croissance sur la période 2012-2015.
- ❑ Côte d'Ivoire : 1^{ère} économie de l'UEMOA.

2.2 Contexte de développement (2/2)

En dépit de la forte croissance économique,

❑ le Développement Humain reste faible :

✓ Un IDH de 0,492 pour un rang de 170^{ème} sur 188 pays dans le monde en 2018;

❑ Une pauvreté persistant, malgré une légère régression (46,3% en 2015 contre 48,9% en 2008) ;

✓ plus accentuée en milieu rural (56,8%) qu'en milieu urbain (35,9%) ;

✓ Plus féminine (47,4%) que masculine (45,5%).

2.3 En matière spécifique de Genre (1/6)

- ❑ La Côte d'Ivoire est classée :
 - ✓ 43ème sur 52 pays en Afrique ~ Indice d'égalité de Genre de la BAD 2015 ;
 - ✓ 136ème sur 144 dans le monde ~ World Economic Forum 2015 ;
- ❑ Ces classements régionaux et mondiaux dénotent de la persistance des inégalités de Genre dans le pays en défaveur des femmes.

2.3 En matière spécifique de Genre (2/6)

En effet, ...

- ❑ Le pays compte : 63% des femmes analphabètes au sein de la population féminine contre 49% d'hommes au sein de la population masculine ~ RGPH 2014;
- ❑ Un nombre important de filles échappent à l'éducation formelle :
 - ✓ Au primaire, 9 filles sont scolarisées pour 10 garçons ;
 - ✓ Seulement 14% des filles accèdent à l'enseignement secondaire contre 30% de garçons ;
 - ✓ 34,1% des filles abandonnent prématurément leur scolarité (contre 28,4% de garçons)

2.3 En matière spécifique de Genre (3/6)

☐ En matière de santé :

- ✓ Taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés dans le monde ~ 614 décès pour 100.000 naissances vivantes ;

☐ En matière de Gouvernance :

- ✓ 9,2% de femmes au Parlement ;
- ✓ 12,1% de femmes au Sénat ;
- ✓ 19,44% de femmes Ministres.

2.3 En matière spécifique de Genre (4/6)

□ Sur le marché du travail :

- ✓ 64% de participation des femmes sur le marché du travail principalement dans le secteur informel ~ Banque Mondiale 2017;
- ✓ 26,4% de femmes dans un emploi formel contre 52% d'hommes ;
- ✓ 31% de femmes dans la fonction publique.

2.3 En matière spécifique de Genre (5/6)

Pourtant,

- ❑ La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux en matière de Genre :
 - ✓ Beijing 1995 ~ CEDEF, etc.;
- ❑ Le dispositif légal national est plus en plus sensible au Genre :
 - ✓ Constitution de novembre 2016 prônant la parité hommes-femmes sur le marché du travail et plus sensible au Genre ;
 - ✓ Domestication des normes régionales et internationales pour adapter son dispositif légal à ses engagements internationaux.

2.3 En matière spécifique de Genre (6/6)

- ❑ Le pays affiche une volonté politique à corriger ses indicateurs en matière de Genre comme indiquer dans :
 - ✓ Le PND 2016-2020;
 - ✓ la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre (PNEEG) 2009.

2.4 En matière de promotion de la famille (1/2)



- ❑ Difficultés des familles à remplir leurs rôles d'éducation et de socialisation.
- ❑ Désocialisation de l'individu du fait de la pauvreté et faute de repères sociaux.
- ❑ Avec pour conséquence : violences domestiques et conjugales, délinquance juvénile, enfants en rupture sociale (familiale et enfants en conflit avec la Loi), etc.

2.4 En matière de promotion de la famille (2/2)



- ❑ Au regard de ce contexte, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre la famille au cœur de ses politiques et programmes de développement.
- ❑ La politique Nationale de la Famille (PNF) devant circonscrire cette vision connaît un retard dans son adoption depuis son élaboration en 2015 et sa révision en 2016.

2.5 En matière de protection de l'enfant (1/3)

- Ratification des principaux accords et traités internationaux relatifs à l'éducation et à la protection de l'enfant :
 - ✓ Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989);
 - ✓ Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (1990);
 - ✓ Agenda 2063 de l'Union Africaine.

2.5 En matière de protection de l'enfant (2/3)

□ Malgré ces ratifications, ...

- ✓ Prise en charge physique, cognitive, sociale et émotionnelle de l'enfant de 0 à 8 ans limitée :
 - Taux de mortalité infanto-juvénile : 96 pour 1000 naissances vivantes (2016);
 - Taux de préscolarisation en dessous de 15% (2016)
 - Taux de malnutrition chronique : 21,6% chez les enfants de moins de 5 ans (2016);
 - Malnutrition aigüe globale : 6% chez les enfants de moins de 5 ans (2016);

2.5 En matière de protection de l'enfant (3/3)

- ✓ Existence de multiples formes de violence à l'égard des enfants au niveau national :
 - Nombreux cas d'exclusion ;
 - Persistance des excisions ;
 - Cas de violences telles que la négligence, la maltraitance, les abus sexuels et l'exploitation ;
 - Malnutrition aigüe globale : 6% chez les enfants de moins de 5 ans ;
 - Modes répressifs impliquant des châtements corporels dans l'éducation ;
 - Violences sexuelles dans les foyers, les écoles et la communauté ciblant les très jeunes filles et jeunes garçons ;
 - Traite et exploitation des enfants dans les pires formes de travail.

III- CADRES D'INTERVENTION DU MFFE



3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (1/5)



- ❑ **Cadre de référence de l'action publique** ~
Administration ~ Partenaires au développement ~
Secteur privé.
- ❑ **Vision ~ Réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.**

□ 05 Principaux piliers :

- Qualité des institutions et de la bonne gouvernance;
- Disponibilité et capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère ;
- Changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence ;
- Développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité ;
- Insertion avantageuses dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux.

□ 05 Axes Stratégiques (AS) :

- AS 1 ~ Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ;
- AS 2 ~ Accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- AS 3 ~ Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ;
- AS 4 ~ Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;
- AS 5 ~ Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (4/5)



□ AS couverts par le MFFE :

- AS 1 ~ Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance :
 - Impact 1 ~ L'Etat de droit soit renforcé ;
 - Impact 2 ~ Les populations vivent dans un environnement où les disparités régionales sont réduites et **la gouvernance soient améliorées.**

3.1 Plan National de Développement 2016-2020 (5/5)



AS 2 ~ Accélération du développement du capital humain et du bien-être social :

- **Impact 1 ~ Les populations disposent de qualifications et de compétences pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire ;**
- **Impact 2 ~ Les femmes et les hommes y compris les jeunes et les personnes handicapés ont accès à un emploi productif, décent et durable ;**
- **Impact 3 ~ L'état de santé des populations soit amélioré ;**
- **Impact 4 ~ Les populations de toutes les couches sociales bénéficient de conditions de vie adaptées.**

3.2 Politiques sectorielles du MFFE (1/4)

❑ En matière de promotion du Genre :

- ✓ Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre (2009) ;
 - But : Créer un environnement national favorable a la prise en compte du Genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée en vue d'un développement durable profitable chaque à habitant (e) de la CI
- ✓ Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2012 – 2015;
 - But : Coordination et harmonisation des différentes approches de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre en particulier les violences sexuelles en Côte d'Ivoire

3.2 Politiques sectorielles du MFFE (2/4)

❑ **En Matière de promotion de la famille :**

- ✓ Politique Nationale de la Famille (en cours de validation)
 - Objectif : Créer un cadre d'assistance, de protection et de promotion de la famille, en vue de lui octroyer les moyens pour assurer sa mission de moteur de développement de la Côte d'Ivoire.

3.2 Politiques sectorielles du MFFE (3/4)

❑ En matière de développement et de protection de l'Enfant :

- ✓ Politique Nationale de Protection de l'Enfant 2012 – 2015 ;
 - But : Renforcer le système national de protection de l'enfant, entendu comme l'ensemble des dispositifs juridiques, réglementaires et administratifs de prévention et de réponse à la violence qui affecte les enfants.
- ✓ Politique Nationale de Développement Intégrée du Jeune Enfant (DIJE);
 - But : Promouvoir le développement intégral de l'enfant de 0 à 8 ans afin de lui assurer un plein épanouissement dans la vie.

3.3 Priorités gouvernementales (1/1)

❑ 05 Priorités gouvernementales :

- AS 1 ~ Renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance
- AS 2 ~ Transformation de l'économie
- AS 3 ~ Amélioration des conditions de vie
- AS 4 ~ Promotion de la jeunesse et de la femme
- AS 5 ~ Emergence d'un Ivoirien Nouveau

3.4 Principales missions du MFFE (1/1)



1. Promouvoir le Genre en tant qu'instrument de développement.
2. Assurer l'autonomisation des Femmes et la valorisation des Compétences féminines.
3. Favoriser l'épanouissement des citoyens dans le cadre de la famille.
4. Protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

IV- PRINCIPALES REALISATIONS AU REGARD DU PND



4.1 Au niveau de AS 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (1/8)

- Dans le cadre du **renforcement de l'état de droit**, plusieurs actions ont contribué à l'instauration d'un climat de confiance et de paix au sein des populations.
- Cela à travers la contribution au renforcement des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits et crises permettant aux communautés d'avoir recours à des mécanismes opérationnels de règlement pacifique des conflits.
- Les actions suivantes ont été réalisées :

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (2/8)

- Elaboration en 2017 du Plan d'Action National actualisé de mise en œuvre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;
- Réhabilitation (en cours depuis 2016) du Centre Educatif de Zone 4C destiné à la prise en charge des enfants en conflit avec leur famille ;
- Appui en matériel de réinsertion socio-professionnelle des ex-délinquants et en vivres et non vivres à 13 ONG intervenant dans la prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- Mise en place d'un cadre d'échanges permanent avec les responsables de quartiers et sous-quartiers, les leaders communautaires et religieux ;

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (3/8)

- 423 enfants en situation de rue identifiés;
- Prise en charge psychosociale de 40 enfants en conflit avec la loi (dits microbes) et réinsertion de 98 enfants en conflit avec la loi;
- 765 enfants resocialisés en collaboration avec la Cellule de Coordination, du Suivi et de la Réinsertion (CCSR) ;
- 726 parents de la Commune d'Abobo sensibilisés à la recherche de solutions durables et à la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (4/8)

- Pour contribuer à **l'amélioration de la gouvernance et permettre aux populations de vivre dans un environnement où les disparités régionales sont réduites** les interventions du MFFE ont porté sur :
 - La promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques ; et
 - L'amélioration de la performance du système statistique des actions en matière en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant.

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (5/8)

Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques :

- Existence depuis 2016 d'un projet d'arrêté portant mise en place du Comité interministériel de pilotage du processus de Budgétisation Sensible au Genre comprenant trois (3) ministères (Ministères en charge du Budget, du Plan et de l'économie et finances);
- Elaboration en 2018 d'un Projet d'arrêté portant désignation des membres du comité interministériel de pilotage du processus de Budgétisation sensible au Genre (en attente de signature);

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (6/8)

Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques (suite):

- Trois (3) Audits Genre, réalisé en 2016, sur le degré de prise en compte du genre dans 03 ministères techniques ~ perspective de l'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre ;
- Mise en place en 2017 d'un Cadre de Concertation Conjoint sur le Genre pour une réponse nationale coordonnée et efficace aux priorités nationales définies par le Gouvernement en matière de genre;
- Élaboration et adoption par le gouvernement en 2016 d'un projet de loi sur la représentation des femmes dans les assemblées élues et aux postes décisionnels;

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (7/8)

Promotion de la prise en compte des questions de genre dans les politiques publiques (suite et fin)

→ Elaboration des rapports nationaux de suivi 2016 – 2017 des engagements internationaux et régionaux pris par la Côte d'Ivoire en matière de Genre et Equité (CEDEF, protocole de Maputo, Déclaration des chefs d'état de l'UA).

4.1 Au niveau de l'AS 1 du PND (8/8)

Amélioration de la performance du système statistique des actions en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de protection de l'Enfant:

- Existence d'un système Intégré de Gestion des Données sur la Protection de l'Enfant et de la Femme (SIGDPEF) depuis 2017 ;
- Enquête VACS/EEVE en 2018 (Enquêtes sur les Violences faites aux Enfants en Côte d'Ivoire) : 75 enquêteurs formés, mise en place du comité de pilotage et du comité de suivi de l'enquête, Révision questionnaire de l'étude ;
- Etat des lieux de la situation des enfants en mobilité en 2017, en prélude à l'élaboration de la stratégie de prise en charge des enfants et adolescents.

4.2 Au niveau de AS 2 : Accélération du développement du capital humain et du bien-être social

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (1/24)

- Les actions du MFFE ont contribué à :
 - Améliorer les qualifications et les compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents ;
 - Accès des populations notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapés à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants ;
 - Améliorer l'état de santé des populations ;
 - Favoriser les conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (2/24)

Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents:

- Accroissement de 13,8% des infrastructures d'accueil des enfants passant de 159 à 181 Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) ;
- Réhabilitation des CPPE des 220 logements et de Port-Bouët- Vridi ;
- Evaluation de 25 structures privées de la petite enfance agréées dans les régions du Sud-Comoé et dans le district autonome d'Abidjan en vue de leur habilitation ;
- Formation de 100 animateurs du secteur privé de protection de la petite enfance en pratiques éducatives ;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (3/24)

Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite) :

- Renforcement des capacités de 35 encadreurs des structures privées de la petite enfance ;
- Encadrement de 15 340 enfants dont 10 869 dans les CPPE et 4 215 dans les CACE ;
- Organisation de 02 Commémorations annuelles de la Journée Internationale de la Famille (JIFA) en vue de sensibilisation la population, les leaders et les décideurs sur les problématiques de la Famille dans le but de faire de la Famille un outil stratégique de développement ;
- Organisation de 03 « Rendez-vous de la famille » à Abidjan (2015-2016), Bouaké (2016) et Séguéla (2017) autour des thématiques de promotion de la famille;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (4/24)

Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite):

- Elaboration de la Politique Nationale de la Famille (en cours de validation);
- Elaboration en 2017 d'un Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (en cours de finalisation);
- Renforcement des capacités de 10 formateurs et de 50 parents en conseil conjugal, au budget familial en prélude à l'élaboration du programme d'éducation parentale;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (5/24)

Amélioration des qualifications et des compétences des populations notamment l'éducation de la petite enfance et celle des parents (suite et fin):

- Renforcement des capacités techniques de 65 chefs des complexes socio-éducatifs et des centres sociaux du MFPEs dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision de la famille traduite dans la Politique Nationale de la Famille dans leurs missions;
- Formation de 450 candidats aux compétences de vie familiale ;
- Organisation de 02 concours annuels en 2016 et 2017 de la famille modèle pour la promotion des valeurs familiales avec la sélection de cinq familles classées par ordre de mérite.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (6/24)

Accès des populations à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants :

- Redynamisation du Parlement des Enfants à travers l'organisation en 2015 d'élections locales et régionales de renouvellement des instances du Parlement des enfants dans 30 régions administratives ;
- Mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et des Jeunes Filles traduite par :
 - La signature en 2016 des protocoles d'Accord lié à la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Permanente de Suivi de l'Accord de coopération en matière de lutte contre la Traite Transfrontalière des enfants entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et avec le Ghana ;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (7/24)

Accès des populations à un emploi productif, décent et durable y compris le renforcement de la lutte contre le travail des enfants (suite et fin) :

- Mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et des Jeunes Filles traduite par :
 - Renforcement des capacités des décideurs et acteurs de la lutte contre la traite des Personnes et des Jeunes filles : 25 parlementaires formés sur le projet de loi relatif à la lutte contre la traite des personnes, 30 agents du Médiateur de la République formés sur les droits de l'Enfant et de 25 FDS sur les techniques de contrôle des actes de traite des personnes ;
 - Prise en charge directe de 1 129 enfants victimes de violences au niveau des différentes régions du pays et de 329 enfants victimes de trafic, traite, exploitation sexuelle, pire forme de travail.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (8/24)

Amélioration de l'état de santé des populations notamment la prise en charge des femmes et des OEV:

- Renforcement des capacités techniques de 75 travailleurs sociaux en suivi de la détection précoce et la prise en charge des déficiences moyennes et légères (Abidjan, Bouna...);
- Appui en vivres au profit de 21 Centres sociaux, 02 ONG, 01 pouponnière et 210 Ménages d'OEV;
- 239 travailleurs sociaux formés sur les soins et soutien aux OEV et leurs familles, sur les AVEC;
- 120 acteurs issus de 20 plateformes de prise en charge des OEV et leur famille formés en soins et soutien épargne (AVEC);

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (9/24)

Amélioration de l'état de santé des populations notamment la prise en charge des femmes et des OEV (suite et fin) :

→ OEV actifs pris en charge par les Centres sociaux dans le cadre de l'appropriation :

- 55 391 Orphelins en besoins de services d'alimentation et de nutrition pris en charge au niveau des Centres sociaux;
- 1 367 enfants souffrant de malnutrition modérée pris en charge dans les centres sociaux;
- Pris en charge de 1 536 enfants de 0 à 5 ans dans les centres sociaux du MFPE;
- Installation de 49 AVEC, coaching des AVEC mis en place avec 279 ménages et 1 117 OEV touchés.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (10/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers :

- Appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille ;
- L'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (11/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille :

- Appui aux services des Institutions de Formations et d'Education Féminines (IFEFF) dans les 10 pôles de développement:
- Acquisition de trois (03) nouvelles IFEFF
 - Réhabilitations de 5 IFEFF : Grand-Lahou, Boundiali et Soubré (achevé); Issia et Adiaké (réhabilitations en cours);
 - Equipement en matériel roulant de 9 IFEFF : Boundiali, Bondoukou, Man, San Pedro M'Bahiakro, Prikro, Odienné, Agboville commune, Bouaké – Koko.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (12/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille :

- Appui aux services des Institutions de Formations et d'Education Féminines (IFEFF) dans les 10 pôles de développement:
 - Ouverture de Maisons Digitales dans 6 IFEFF en collaboration avec la Fondation Orange, en vue de l'amélioration des capacités d'insertion économique et sociale de 600 femmes en éducation financière, TIC et alphabétisation : Aboisso, Bonoua, Bingerville, Port-Bouët, Treichville et Toumodi ;
 - Renforcement des capacités techniques de 25 IFEFF en éducation financière.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (13/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite):

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
 - Elaboration du document de Stratégie Nationale d'Autonomisation de la femme (en cours);
 - Formulation d'un programme d'autonomisation des femmes de Côte d'Ivoire en 2017;
 - Signature de conventions de collaboration avec sept (07) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en 2016 et 2017 afin de soutenir et pérenniser les activités menées par les femmes par le biais du Fonds Femmes et Développement ;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (14/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite)** :

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
 - 1.182 jeunes filles sensibilisées à l'entreprenariat et 400 jeunes filles formées sur la valorisation des compétences dans le cadre du COCOFCI, pour mieux s'intégrer dans une société de plus en plus concurrentielle ;
 - Financement de 1.676 femmes travaillant dans 22 secteurs d'activités à Abidjan sous forme de prêts d'un montant total de 267.245.000 FCFA en vue du développement de micro entreprises.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (15/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite):

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural
 - Renforcement des capacités de 26 groupements féminins œuvrant dans la transformation agricole (Ex. du karité) ;
 - Appui à l'identification de 5 femmes modèles à Bouaké, Abidjan, Man et Korhogo ;
 - Equipement des groupements féminins en matériels et outillages agropastoraux pour la création et/ou le renforcement d'AGR (Coopératives agricoles, 01 fédération, moulins et broyeuses aux femmes de Missasso et Koulousson (Tengrela).

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (16/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille (suite et fin):

- Renforcement de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration socio-économique et professionnelle des femmes en milieu urbain et rural:
 - 230 femmes cadres formées aux compétences managériales ~1 419 femmes formées en leadership ~449 femmes et jeunes non scolarisées et déscolarisées alphabétisés-es ~ 11 354 femmes des groupements encadrées ~ 3 677 femmes touchées par les activités des enseignantes d'Education Permanente et 9 et hors IFEF ~ 50 responsables de coopératives formées sur les opportunités de financement ~ création d'association à vocation d'épargne et de crédit (AVEC).

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (17/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation:

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant:
 - Elaboration des textes et documents relatifs à la protection de l'enfant :
 - Avant-projet de loi portant modification de la loi sur l'adoption (en attente d'adoption);
 - Projet de décret portant création de l'autorité centrale (en attente d'adoption);
 - Documents cadres relatifs au dispositif opérationnel des familles d'accueil;
 - Projet de décret au profit des familles d'accueil;
 - Document cadre du Services de Protection Spécialisées (SPS) (en attente de validation);

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (18/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite) :

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):
 - Réhabilitation / Construction des structures spécialisées de protection des enfants ~ pouponnières de Dabou et Adjamé - 220 logts (réhabilitation) ~ 05 Complexes Socio-Educatifs (Koumassi, Adjamé, Cocody Nord, Port Bouet et Dabakala) (processus de réhabilitation / construction en cours)

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (19/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite)**:

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):

- Distribution des kits récréatifs pour les enfants dans 54 villages ~ équipement de 07 Spécialisées de protection de l'enfant en 10 motos ~ 03 véhicules au mécanismes régionaux de coordination de protection de l'enfant dans les localités de Bouaké, Man et San-Pédro) ~ 35 motos pour les complexes socio-éducatifs et associations ~ salle d'écoute de la ligne 116 (destinée à dénoncer les cas de violation des droits des enfants) équipé en logiciel LISA, en ordinateurs fixes et combinés de téléphone avec casques ;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (20/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite) :**

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite) :

- Mise en place et fonctionnement de 06 plateformes (sur 16 redynamisées) : San Pedro, Tonkpi, Kabadougou, Gbêkê, Pôro et Gontougo ;
- Appui au fonctionnement de 10 plateformes de protection de l'enfant à San Pedro, Méagui, Man, Touba, Odienné, Sakassou, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et Bouna ;
- Installation de 412 mécanismes communautaires de protection de l'enfant dans les régions Gontougo, Boukani, Pôro, Gbêkê, Tonkpi, Kabadougou;

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (21/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite)**:

- Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite):
 - Renforcement des capacités techniques de 355 travailleurs et acteurs sociaux (Préfets, Directeurs Régionaux, travailleurs sociaux du MFPE et MJDH, Magistrats) en matière d'animation communautaire dans les régions du Loh Djiboua, du Goh et de l'Agnéby Tiassa, et les départements de Bouaké, Bondoukou et San-Pédro ; et de 65 chefs des complexes socio-éducatifs et des centres sociaux du MFFE

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (22/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **l'assistance aux groupes vulnérables dans la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation (suite et fin)** :

→ Renforcement du système communautaire et des services de protection de l'enfant (suite et fin):

- Elaboration des outils pédagogiques de l'animation communautaire et mise en œuvre des actions d'animations communautaires au profit des populations : 57 600 personnes dont environ 5800 enfants de 96 localités des régions Gontougo, Bounkani, Pôro, Gbêkê, Tonkpi, Kabadougou et dans les localités spécifiques de San-Pédro, Man, Odienné, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et Bouna sur l'amélioration de la protection de l'enfant suivies de la mise en place de mécanismes communautaires de protection.

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (23/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre:**

- Mise en place des organes nationaux de lutte contre la violence basée sur le genre :
 - Arrêté portant organisation et fonctionnement du Programme National de lutte contre les VBG en 2018 ;
 - Existence d'un Arrêté portant création, organisation et fonctionnement des Plateformes de lutte de VBG depuis 2018 ;
 - Mise en place du programme de lutte contre les fistules obstétricales et organisation du lancement officiel;
- Réhabilitation du centre PAVVIOS d'Attécoubé (en cours)

4.2 Au niveau de l'AS 2 du PND (24/24)

Amélioration des conditions de vie adaptées aux populations de toutes les couches sociales à travers **la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre**

- Renforcement des capacités techniques des agents de l'administration et des leaders d'opinion : comités de paix et de veille, espaces amis des femmes pour la paix sur les Violences Basées sur le Genre à Bouna, Bondoukou, Man, Duékoué et Divo
- Prise en charge holistique des Violences Basées sur le Genre, avec implications d'acteurs ministériels et non gouvernementaux, assurée par 55 plateformes VBG installées dans plusieurs régions : Dans ce cadre, 14 auteurs des cas de viols condamnés.



Merci pour votre attention

